**La tradition de terre d’accueil de la France en cause**

Le cosmopolitisme parisien des années 1920 contraste avec une certaine tradition d’hostilité populaire à l’égard des étrangers. La France serait devenue « l’hôpital du monde ». Le stéréotype raciste est à portée de plume et, bientôt, on souligne la « dilution de l’identité française », la crainte de devenir minoritaire dans son pays.

Paradoxalement, en 1927, une nouvelle loi sur la naturalisation fait preuve d’un certain libéralisme, facilitant l’accès à la nationalité. Les procédures sont simplifiées. Au recensement de 1931, on compte ainsi 360 000 naturalisés.

Un fort élan de xénophobie populaire traverse le pays à partir de 1931, accompagnant une crise économique et financière qui frappe plus tardivement la France que ses voisins. Les syndicats, sous la pression de leurs adhérents, ne parviennent pas à contenir les bouffées de violence. Cette fois, la situation s’aggrave car c’est tout secteur de l’opinion qui s’empare de la « dénationalisation » de la France. La loi du 10 août 1932 sur le contingentement des étrangers est votée à l’unanimité : il est désormais possible de refuser le séjour d’un étranger sur des critères arbitraires et de l’expulser sans possibilités de recours. Peu à peu, des pans entiers de la vie économique échappent aux étrangers : exclus du barreau, de certains métiers de la santé, limités dans leurs capacités juridiques, ils subissent davantage de refoulements, de reconduites à la frontière. Entre 1931 et 1936, le nombre d’ouvriers étrangers chute de 37 %. Des convois entiers d’ouvriers polonais sont réacheminés vers l’Est dans l’indifférence générale.

Le Front Populaire ne modifie en rien l’application de la loi du 10 août 1932. Tout au plus, elle est mise en œuvre avec moins de sévérité, en particulier en ce qui concerne les expulsions. Cette pause dans les mesures restrictives sera de courte durée. Le gouvernement Daladier publie en mai et en novembre 1938 des décrets-lois distinguant les « parties saines et laborieuses de la population étrangère » des « individus moralement douteux, indignes de notre hospitalité ». C’est l’aboutissement des théories sur les immigrants dits « indésirables » des années 1920. Les premiers camps d’internement sont ouverts, et la terminologie de l’époque parle déjà de « camps de concentration », qui doivent accueillir ceux que l’on ne peut renvoyer dans leur pays sur le champ. Ceux-là seront détenus comme de véritables prisonniers. En février 1939, l’afflux de Basques, d’Aragonais, de Catalans et de républicains espagnols – un demi-million d’hommes en tout - entraînera la construction à la hâte de nombreux camps au pied des Pyrénées, avant que des retours soient négociés dès 1940. Il en était de même pour les réfugiés allemands de 1933, arrivés après l’accession au pouvoir d’Adolphe Hitler.

La tradition d’accueil de la France est véritablement remise en cause par une large fraction de la société, prompte à accepter la fermeture définitive des frontières décidée par le régime de Vichy.

Le régime vichyssois de la « Révolution nationale » met peu à peu en œuvre son idéologie xénophobe. Elle s’exercera bientôt grâce à une administration zélée à l’encontre de ceux, étrangers ou naturalisés, qui représentent « la monstrueuse alliance du communisme moscoutaire, du radicalisme maçonnique et de la finance juive ».

Source : 

ANALYSE GLOBALE

1. Cochez la bonne réponse :
   1. On entend, par « dénationalisation » de la France :
2. un effet de la xénophobie populaire des Français contre une politique de naturalisation considérée comme excessive ;
3. une théorie sociologique qui oblige les Français à perdre leur identité ;
4. le sentiment de tout secteur de l’opinion de compréhension envers les réfugiés victimes de persécutions ;
5. l’hostilité populaires des Français à l’égard des « indésirables »
   1. La chute du nombre d’ouvriers étrangers en France entre 1931 et 1936 est due :
6. aux conséquences de la crise économique et financière qui frappe la France dès 1931 ;
7. à l’approbation de mesures restrictives vis-à-vis des agriculteurs étrangers ;
8. à la loi du 10 août 1932 instaurant une politique des quotas qui limite la présence des travailleurs étrangers en France ;
9. à la loi de 1927 sur les naturalisations
   1. Les camps d’internement ouverts à la fin des années 30 en France :
10. sont des camps de concentration contre les opposants au régime de Vichy ;
11. visent à recueillir de manière temporaire les « indésirables », dans l’attente qu’ils soient renvoyés dans leurs pays ;
12. visent à différencier les immigrés par rapport à leur nationalité et à leur rôle dans l’économie française ;
13. sont consacrés aux étrangers qui représentent les « parties saines et laborieuses de la population étrangère »
    1. Le régime de Vichy :
14. ferme les frontières françaises à cause de l’arrivée massive de Juifs en France ;
15. établit des quotas d’étrangers qui peuvent se réfugier en France suite à la répression nazie ;
16. met en œuvre une idéologie xénophobe qui consiste à fermer les frontières et à chasser les communistes, les révolutionnaires et les Juifs ;
17. met en œuvre une idéologie xénophobe qui s’exerce par la fermeture des frontières et la chasse aux étrangers et aux naturalisés communistes, révolutionnaires et juifs
18. Répondez aux questions suivantes :
19. Quels facteurs sont-ils à la base de la xénophobie populaire qui intéresse la France depuis 1931 ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

1. Que prévoit-elle la loi du 10 août 1932 et quelles sont ses conséquences ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

1. En quoi les décrets-lois du gouvernement Daladier de 1938 consistent-ils ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

1. Quel traitement les réfugiés espagnols et allemands et les opposants aux régimes nationalistes recevront-ils en France après 1936 ?

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

1. Pourquoi la tradition de terre d’accueil de la France est-elle mise en cause pendant et à la fin des années 1930 ?

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..

ANALYSE APPLIQUÉE AU TEXTE

1. Pour chaque terme/ expression proposé/e, identifiez son terme/ expression équivalent/e dans le texte :

envers ………………………………………………

la peur ………………………………………………

témoigner de ………………………………………………

une vague . ………………………………………………

dès ………………………………………………

réaliser ………………………………………………

immédiatement ………………………………………………

avec précipitation ………………………………………………

une arrivée ………………………………………………

au total ………………………………………………

contre ………………………………………………

1. À partir des adjectifs proposés, identifiez les noms correspondants dans le texte :

cosmopolite ………………………………….

hostile ………………………………….

libéral ………………………………….

xénophobe ………………………………….

violent ………………………………….

unanime ………………………………….

indifférent ………………………………….

social ………………………………….

communiste ………………………………….

1. Analysez les éléments soulignées (catégorie grammaticale, genre, nombre, temps verbal, personne verbale…)
2. Les procédures sont simplifiées.

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Les syndicats, sous la pression de leurs adhérents, ne parviennent pas à contenir les bouffées de violence.

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Cette fois, la situation s’aggrave car c’est tout secteur de l’opinion qui s’empare de la « dénationalisation » de la France.

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. […], ils subissent davantage de refoulements, […]

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Elle s’exercera bientôt grâce à une administration zélée […]

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Identifiez les participes passés utilisés sans auxiliaire dans le texte, mettez-les à la forme base et indiquez l’infinitif du verbe.

APPROFONDISSEMENT DU TEXTE

1. Après avoir lu le texte suivant, remplissez-le avec les noms proposés :

travailleurs hommes étrangers réfugiés population préférences

pouvoirs main-d’œuvre ouverture opinion installation natalité

rapatriement frontières crise donne quotas immigration

agriculture antisémitisme logiques campagnes procédures régularisation

manque fermeture taux pays recours chômage

**Crise des années 1930 et immigration en France**

Durant la crise économique des années 1930, l’………………………. continue alors que le …………………….. augmente, tant les règles du jeu sont fragiles et contestées, et la France devient le ………………………… qui compte le plus fort ……………………… d’étrangers du monde, devant les États-Unis, sur fond de manque d’hommes et de faiblesse de la ……………………….. : 3 millions d’étrangers, soit 7 % de la ………………………. totale.

La ………………………. des années 1930 inverse cette évolution : face au chômage et à la pression de l’opinion, les ……………………. publics vont procéder au congédiement et au ………………………. d’étrangers et cherchent à protéger la …………………………. nationale en créant un contingentement des immigrés par la loi du 10 août 1932. La discontinuité dans l’action et l’empirisme sont de mise. La décision de ………………………………. de 1932 paraît dictée tout autant par les …………………….. xénophobes et l’environnement international qui ont beaucoup d’effets sur l’……………………. publique que par la crise économique. Mais ni l’immigration clandestine, ni les demandes de …………………….. ne sont désarmées par les mesures d’arrêt ou de renvoi.

La loi de 1932 fixe les proportions maximales de …………………………. étrangers par régions et secteurs d’activités (…………………….) et les ordres professionnels introduisent des limitations. Mais l’……………………….. n’est pas concernée et l’industrie applique mollement la loi sur les quotas. Les ……………………. sont à la fois ouvertes (vagues de ………………………….) et fermées (20 000 rapatriements en 1935). L’action des pouvoirs publics est incohérente, obéissant à trois …………………….., partiellement contradictoires : éthique (réfugiés), démographique (choix « ethniques » selon une hiérarchie des origines), économique (choix d’……………………….. jeunes, célibataires et bien portants sans vocation à l’…………………….). Dès 1938, du fait du …………………….. de main-d’œuvre, le système des quotas est assoupli et en 1939 il y a reprise négociée de l’immigration par les pouvoirs publics, ou ……………………… à la main-d’œuvre coloniale. On naturalise aussi des Italiens. Les …………………………. sont interrompues en 1940 : les Allemands font pression au nom de …………………….. ethniques qui n’étaient d’ailleurs pas absentes dans la France d’avant-guerre et l’………………………. brouille les frontières entre les Français et les étrangers.

C’est donc dans le désordre qui a présidé à la décision publique des années d’avant-guerre et de guerre (1938-1945) que va naître la nouvelle ………………………. de 1945, marquée par une volonté explicite de reprise en main par l’État de l’………………………-fermeture des frontières. Au 1er janvier 1945, on ne compte plus que 1 420 000 ………………………., au lieu de trois millions en 1930. Et le manque d’hommes et la faiblesse de la natalité sont toujours là.

Source : <http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2002-1-page-27.htm>